

Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 avril 2025

1/ PV du CM du 11/04/25 : adopté à l'unanimité.

2/ Délibération 2025-34 : Autorisation donnée au maire pour la signature d'une convention de servitude de passage d'une canalisation publique sous un terrain privé.

- Cette délibération est proposée à l'occasion de l'étude d'un dossier (en cours d'étude en ce moment) relatif au projet de propriétaires d'agrandir leur maison.
- Leur terrain étant traversé en souterrain par une canalisation publique d'évacuation des eaux usées et leur projet d'extension ayant pour caractéristique d'empiéter sur le tracé du passage de cette canalisation, se pose la question de l'accessibilité en cas de besoin d'intervention dans le futur à cette canalisation.
- Cas de figure qui est le fruit de l'histoire ancienne de la manière amiable de gérer alors ce type de relations servitude publique/domaine privé.
- Même si à ce stade de l'étude, il n'est pas encore certain que la canalisation soit préventivement détournée, prendre une telle délibération présente un double intérêt : faciliter l'avancée de ce projet ; permettre à l'avenir, au cas par cas, d'actualiser chaque situation similaire qui se présenterait.
- Corollaire à cette délibération : chaque cas nécessitant l'établissement d'une telle convention qui se présentera fera l'objet d'une étude par la commission municipale ad hoc avant signature par le maire d'une telle convention.
- Adoptée à l'unanimité.

3/ Délibération 2025-35 : Ajout de tarifs d'entrée « groupes et collectivités » à l'Odyssée Verte.

- A noter que ces tarifs s'appliquent seulement à des entrées de groupes ou collectivités ayant réservé à l'avance.
- Adoptée à l'unanimité.

4/ Délibération 2025-36 : Subventions accordées aux Associations.

- Gilles Apeloig souhaite qu'à l'avenir apparaissent aussi sur le tableau récapitulant les subventions attribuées les avantages en nature dont bénéficient certaines associations (local mis à disposition, prise en charge des fluides, etc.).
- Rémi Goube précise que, pour 2026, plusieurs critères seront mis en place pour évaluer une demande de subvention : le strict respect des délais dans le dépôt de la demande de subvention ; la complétude du dossier ; et en particulier la remise à la mairie d'un compte-rendu financier exposant les actions réalisées et l'usage de la subvention (liste de critères non-exhaustive).
- En lieu et place d'une subvention, une adhésion de la commune à deux associations sera proposée : Association départementale des secrétaires généraux de Mairie et l'association nationale des parachutistes. Une adhésion va également être étudiée pour les Rencontres photographiques du Trièves en complément de la subvention.
- Concernant l'Amicale des pompiers, il est proposé une subvention supérieure au montant demandé en raison de l'importance de l'engagement continu de l'association à la vie municipale.
- Concernant Gresse Ami Bois, il a été évoqué que la structure n'est pas à ce stade constituée en association, mais correspond à une antenne d'une association basée

à Varcès. Il a été souligné qu'il sera impératif pour l'exercice 2026 que GAB soit une association à part entière pour bénéficier d'une subvention. Pour cette année et dans le prolongement de ce qui a été fait dans le passé, le CM décide de ne pas attribuer de subvention mais propose de prendre en charge aux frais de la commune l'acquisition des matières premières nécessaires à la réalisation des ouvrages commandés par la mairie (dans la limite d'un certain montant) et sur présentation de justificatifs. Il est soulevé qu'aucune trace écrite d'un tel accord dans le passé n'a été trouvée, ce à quoi il faudra remédier.

- Concernant les Rencontres photographiques du Trièves, au vu du montant octroyé moins important que demandé, le CM s'accorde pour une prise en charge aux frais de la commune (budget ET) de certains matériels (idéalement pouvant être réutilisés par la commune) nécessaires aux expositions, dans la limite de 500 euros.
- Concernant les demandes de l'ADMR et du Collectif d'Entraide du Trièves, celles-ci seront traitées par le CCAS.
- Enfin, concernant l'association « Les hauts jardins de Gresse en Vercors » qui ne semble plus avoir d'activité à ce jour, le CM s'interroge sur l'utilisation des subventions accordées (notamment pour l'acquisition de matériel) ces dernières années au vu de l'abandon du projet de potager. Aussi, il est évoqué que le terrain laissé en friche devrait être remis en état car les employés communaux ne peuvent pas correctement réaliser l'entretien à cause des pierres qui ont été laissées.

Asso	Vote	Non votants
Amicale Pompiers	8 pour	EM, GA
Astrièves	10 pour	
Rencontres photos	10 pour	
Cor des Alpes	8 pour	EM, FC
Pro Gresse	6 pour	FC OB MP EM
Choeur à Coeur	7 pour	EM FC RG
Foyer	8	OB EM
Ski club	8	GA MP
Bâtisonnantes	8	RG SQ
Sources de la Gresse	10 pour	
Mistouflets	10 pour	
GEVA	7 pour	FC EM DR
Sou des écoles	10 pour	
Gaule du Gd Veymont	10 pour	
Gresse Ami Bois	10 pour	
ASA La Bâtie	9 pour 1 abst	

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close.

Rémi Goubé, Maire

